



association des chaînes conventionnées éditrices de services

Paris le 18 oct. 18,

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ACCeS SALUE LA NOMINATION DE FRANCK RIESTER AU MINISTERE DE LA CULTURE.

Les membres de l'Association des Chaînes Conventionnées éditeurs de Services saluent la nomination de Franck Riester au Ministère de la Culture et lui adressent tous leurs vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Son expertise bâtie au sein de la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée Nationale sur les dossiers audiovisuels et piratage, sa connaissance en profondeur de l'évolution et des enjeux actuels de ce marché, et en particulier de celui de la télévision payante, des pratiques et des usages ainsi que des modèles économiques et de distribution sur lesquels repose tout l'équilibre du système de soutien à la création, son expérience d'entrepreneur dans le privé également, au-delà de son engagement politique de premier plan au service du bien public, seront indispensables dans la période qui s'ouvre.

L'ACCeS appelle de ses vœux une réforme en profondeur du cadre réglementaire de l'audiovisuel dans son ensemble, une modernisation radicale et un allègement des contraintes afin de renforcer les éditeurs commanditaires des programmes, et en particulier les éditeurs non hertziens, de telle sorte qu'ils puissent continuer à investir fortement dans la création, l'innovation et les services attendus par les français, dans un contexte économique très tendu pour la télévision payante et de concurrence extrême, caractérisé par des asymétries réglementaires fortes.

Face à ces enjeux, l'ACCeS est à la disposition du gouvernement et de ses services. L'association jouera un rôle actif dans la modernisation de ce cadre, aux côtés des pouvoirs publics.

L'ACCeS tient également à remercier Françoise Nyssen pour son action et son implication sur les dossiers audiovisuels européens, sur la lutte contre le piratage, en faveur de l'égalité hommes - femmes, de la diversité culturelle, de l'éducation aux médias, et de la démocratisation de la culture.

A propos de l'ACCeS :

Créée en 1997, l'« Association des Chaînes Conventionnées éditrices de Services » (ACCeS) regroupe aujourd'hui 34 chaînes établies en France, qui ont conclu une convention avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel pour une diffusion par le câble, le satellite et l'ADSL, par voie hertzienne terrestre en mode numérique, ou par un autre réseau de communication électronique sur le territoire français. Besoin d'une information sur l'ACCeS ou bien sur ses membres :



www.acces.tv



[@acces](https://twitter.com/acces)

Contacts :

Muriel Guidoni-Deregnacourt - E-mail : mguidoni@acces.tv / Tél : 0147042409 / 0676420666

Maud Aumis - Email : mam.agency.2015@gmail.com / Port : 0614192266

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
N° SIRET : 417 740 743 00022
Siège Social : 17, rue de l'Amiral Hamelin - 75116 PARIS
Tél. : 01.47 04 24 09 - E-mail : info@acces.tv - www.acces.tv